

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 18 juin 2021

Présents : Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Maryline, Mme BOUCHAUD Stéphanie, M. BOUDET Benoît, M. LUCAT Jean-Philippe, Mme MAURICI Cécile, M. PENNY Nicolas, M. RENAUD Gérard, Mme SIMONNEAU Agnès, M. VOISIN Stéphane, Mme YVERNAULT Murielle

Excusés : M. AUVERLOT Fabrice (a donné pouvoir à Mme SIMONNEAU Agnès), M. GENTY Philippe, Mme SIMONNEAU Nicole (a donné pouvoir à Mme RENAUD Gérard), Mme GRELLIER Christelle (a donné pouvoir à Mme MAURICI Cécile)

M. Nicolas PENNY est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente est lu et approuvé.

Prestation de services pour l'exploitation du service public de l'eau potable pour une durée d'un an

Mme le maire explique au conseil municipal que le contrat de prestation de service pour l'exploitation du service d'eau potable de 5 ans avec l'entreprise EBL arrive à terme le 30 juin 2021.

Une nouvelle consultation a été lancée pour un contrat d'un an suite à une estimation des besoins. Trois entreprises ont remis une proposition sur cette base (AGUR, EBL et SAUR), comprenant le changement de 30 compteurs afin de renouveler le parc des équipements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider un nouveau contrat d'un an à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022 avec l'entreprise EBL pour un montant de 36 747 € HT.

Carte grise remorque

Mme le maire explique au conseil municipal que suite à l'acquisition d'une remorque d'occasion auprès de M. Jean Lagrange, il est nécessaire de demander une carte grise. Cette démarche s'effectuant sur le site internet « ANTS », un mandataire doit être désigné pour la réaliser et pour faire l'avance du paiement de la carte grise. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne avec 12 voix pour et deux abstentions, M. Nicolas PENNY comme mandataire pour effectuer la demande de carte grise et autorise le maire à émettre le mandat correspondant au montant de la carte grise à M. Nicolas PENNY.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Suite aux heures supplémentaires réalisés lors des élections départementales et régionales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur du personnel administratif.

Paiement d'une facture en investissement

Mme le maire explique au conseil municipal que certaines dépenses, en raison de leur nature, nécessitent leur imputation en section d'investissement. Elle donne connaissance de la facture de l'entreprise AIM pour l'acquisition d'un écran de projection d'un montant de 230 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mandater la facture d'AIM d'un montant de 230 € TTC à l'article 2183 en section d'investissement.

Questions diverses

Création de 2 commissions municipales

Il est décidé de créer deux nouvelles commissions composées des membres suivants :

- commission numérique : Evelyne Augros, Cécile Maurici, Nicolas Penny
- commission environnement : Evelyne Augros, Philippe Genty, Cécile Maurici, Nicolas Penny, Gérard Renaud, Agnès Simonneau, Murielle Yvernault.

Columbarium

L'extension du columbarium, avec 9 nouvelles cases en granit rose, a été effectuée par la société Granimond, conformément au devis approuvé par le conseil municipal.

Lotissement les Aubépines

Les travaux se poursuivent :

- les travaux de voirie sont terminés et les noues (noues : fossés végétalisés destinés à recueillir l'eau de ruissellement pour permettre son infiltration sur place) ont été réalisées par la société Eurovia ;
- la société Creuse paysage a procédé à l'engazonnement des noues ;
- l'entreprise SPIE est intervenue pour poser les candélabres ; le raccordement de l'éclairage public nécessite une reprise du réseau électrique pour corriger une sous-profondeurs des fourreaux posés par l'entreprise SADE ;
- le 19 juin, la commune a dû faire intervenir en urgence une société de vidange pour déboucher le réseau d'assainissement, suite à l'obstruction d'un regard dans le lotissement par des matériaux de chantier.

Construction de la station de neutralisation à la Ramade

Une première réunion a eu lieu le 22 juin avec le bureau d'étude LARBRE et avec les entreprises SAUR et SEGEC pour planifier le chantier :

- dépôt du permis de construire fin juillet, après délimitation de la parcelle par un géomètre ;
- rencontre avec les propriétaires des parcelles voisines pour les autorisations de passage ;
- étude géotechnique en septembre ;
- drainage de la station actuelle en automne ;
- réunion de chantier mi-septembre, date à définir.

Conseil d'école

Le conseil d'école s'est réuni le 22 juin 2021 à l'invitation de Mme la directrice :

- l'effectif prévu pour la rentrée scolaire 2021 est de 90 élèves (il était de 86 en 2020) ;
- Mme Renon, directrice, prend sa retraite et sera remplacée par Mme Bénédicte Dumet ;
- les tableaux numériques et les ordinateurs commandés dans l'appel à projets « école numérique » seront installés pour la rentrée ;
- toutes les classes ont bénéficié d'un conte musical et de deux concerts dans le cadre de la saison musicale organisée par « Cordes et compagnies » et financée par la commune ;
- la Région Nouvelle Aquitaine étudie pour la rentrée 2022 un projet visant à rendre non éligibles aux transports scolaires les villages situés à moins de 3 km du bourg. Mme le maire a adressé un argumentaire contre ce projet à M. le président de la communauté de communes, qui assure la synthèse des réponses à M. le président de région pour exposer toutes les difficultés posées par ce projet dans les communes rurales.

Fête de la Saint-Jean

La fête de la Saint-Jean, qui a habituellement lieu fin juin, est reportée aux 3 et 4 juillet afin d'attendre la levée des contraintes sanitaires le 30 juin, notamment pour permettre le tir du feu d'artifice. Un marché nocturne des producteurs et créateurs locaux est également prévu le 3 juillet.

Communauté de communes

La communauté de communes organise des concerts dans chaque commune. Celui de Saint-Maurice-la-Souterraine est prévu le 9 juillet sur la place de l'église.

Journée récréative pour les enfants de 10 à 17 ans

Une journée récréative pour les enfants de 10 à 17 ans est prévue le 14 juillet, comprenant un pique-nique sur le terrain de foot, puis tir à l'arc, course en sac et « laser game » par petits groupes.

Le secrétaire de séance,
Nicolas PENNY